

# COMPOSITION DE LA DELEGATION DES ONG DU CCP

**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DU CCP**

**DÉCISIONS APPROUVÉES PAR LE CCP EN  
INTERSESSION**

**Documents supplémentaires sur ce sujet :**

**Action requise lors de cette réunion—le Conseil de coordination du Programme est invité à :**

Voir les projets de décisions énoncés au paragraphe 12 ci-dessous :

- *Approuver* la nomination du candidat de la région Asie-Pacifique, comme mentionnée au paragraphe 11

**Implications financières pour la mise en œuvre des décisions :** aucune

## INTRODUCTION

1. Lors de la 51e réunion du Conseil de Coordination du Programme (CCP) en décembre 2022, au [point de décision 11](#), le CCP a approuvé la [composition de la délégation des ONG avec un poste vacant dans la région Asie-Pacifique](#). En novembre 2022, un membre de la délégation des ONG, The Indian Drug Users Forum, représenté par Charan Sharma, a annoncé qu'il ne serait pas en mesure de continuer à jouer son rôle. À ce moment-là, le temps manquait pour recruter un nouveau délégué de la région Asie-Pacifique avant le début de la 51e réunion du CCP. Par la suite, la délégation a lancé un processus de recrutement d'un délégué de la région Asie-Pacifique au début de 2023.
2. Conformément à la [Résolution ECOSOC \(E/1995/2\)](#), « le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations. »
3. Le Centre de communication et de consultation (CCC), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR) de la délégation des ONG, gère le processus de recrutement des délégués entrants pour occuper les places laissées vacantes par les délégués sortants. Le processus de sélection était le suivant :

### Appel à candidatures

4. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 24 janvier au 10 mars 2023. Le CCC a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès à certains documents de la délégation des ONG tels que les *Attributions de la délégation des ONG du CCP* et la *Vision, la Mission, les Principes et le Code de conduite de la délégation des ONG du CCP*.
5. Le CCC a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion de la société civile mondiale de la délégation des ONG, de son site Web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été repris dans diverses listes de diffusion électroniques CS et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles associées aux ONG déléguées.

### Évaluation de l'éligibilité

6. Toutes les demandes reçues ont été évaluées par le CCC en vue de déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, l'énoncé organisationnel et la lettre de motivation, ont été soumis avec le formulaire de candidature. Au cours de l'évaluation, les informations relatives au profil des demandeurs, notamment leur lieu de résidence et de travail, ont également été vérifiées afin qu'ils puissent être éligibles dans la région d'où ils proviennent. Le CCC a également examiné les documents justificatifs pour vérifier si les informations contenues répondaient aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient des entités appropriées, par exemple, des réseaux nationaux ou des réseaux régionaux.
7. Trois candidats ont ensuite été interviewés par un jury composé d'un délégué d'une ONG de la région Asie-Pacifique, d'un délégué d'une ONG d'une autre région et d'un représentant externe de la société civile de la région Asie-Pacifique.

## Sélection

8. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :
- a) Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent notamment couvrir des sujets tels que les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non-binaire), la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement dirigé par la communauté, et les ODD.
  - b) Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant les populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
  - c) Le candidat doit pouvoir communiquer de façon claire et faire preuve d'expérience en matière de plaidoyer en langue anglaise, et être capable de travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils internationaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des exposés, des rôles d'orateur et une expérience antérieure en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail dans des équipes accueillant diverses cultures.
  - d) Le candidat démontre clairement sa capacité à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
  - e) Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec elle et qu'il est capable de la représenter. Il a donc une expérience de travail dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, un rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et a accès à des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter adéquatement les groupes d'intérêt régionaux.
  - f) Le candidat dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG. Il s'agit notamment de disposer d'un soutien organisationnel solide, y compris l'accès aux moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.
  - g) Un programme VIH et des activités de sensibilisation fiables, un travail de proximité et des relations avec les populations clés de la région et la capacité à fournir un soutien au candidat désigné sont autant d'éléments que l'organisation candidate peut offrir. Cela inclut de l'expérience en matière d'engagement dans les activités de sensibilisation régionales ou mondiales auprès des États membres et des agences de l'ONU ; une communication active et des partenariats avec la population clé, ou une représentation des réseaux régionaux ou mondiaux de population clé ; une structure pour favoriser l'engagement des parties prenantes ; et la capacité de fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.
9. Conformément à ces critères, la délégation des ONG du CCP a décidé de proposer la nomination de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF),

représentée par Sonal Giani, en tant que membre de la délégation des ONG pour la région Asie et Pacifique.

### Processus de décision intersession

10. Lors de sa réunion du 25 avril 2023 ([Résumé](#)), le Bureau du CCP a discuté de la nomination du membre de la délégation des ONG pour l'Asie et le Pacifique. Suite à cette réunion, le Bureau du CCP a convenu de soumettre l'approbation de la nomination au CCP élargi pour approbation intersessionnelle afin de s'assurer que la Délégation des ONG puisse être représentée dans son intégralité lors de la prochaine 52e réunion du CCP qui se tiendra du 26 au 28 juin 2023.
11. En conséquence, il est demandé au CCP d'approuver, par le biais de la procédure intersessionnelle, la composition de la délégation des ONG pour 2023, comme suit, en nommant

**Asie et Pacifique:** Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), représentée par Sonal Giani

### PROJET DE DÉCISIONS

12. Il a été demandé au CCP de :
  - Approuver la nomination du candidat de la délégation des ONG de la région Asie et Pacifique, tel que mentionné au paragraphe 11.

*[Fin du document]*